

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
7318.15	Autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles :		
7318.15.20	Boulons et boulons et leurs écrous ou rondelles importés et exportés ensemble :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) . . . Franchise		D
B	Autres	0,7 %	C
7318.15.40	Vis à machines de 9,5 mm ou plus de longueur et de 3,2 mm de diamètre ou plus, à l'exclusion des vis à tête :		
A	Si elles constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres	1 ¢/kg	C
7318.15.50	Goujons :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres	4,7 %	C
7318.15.60	Autres :		
A	À tige ou filetage de moins de 6 mm de diamètre : S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres	6,2 %	C
7318.15.80	À tige ou à filetage de 6 mm de diamètre ou plus :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres	9,5 %	C
7318.16.00	Écrous :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres	0,2 %	C
7318.19.00	Autres :		
A	S'ils constituent l'équipement d'origine d'un véhicule automobile (voir la note supplémentaire 1 des É.-U., chapitre 87) Franchise		D
B	Autres	5,7 %	C